

Améliorer la formation de base en allaitement maternel des professionnels

I. Avant-propos :

L'une des missions du Comité fédéral de l'allaitement maternel (CFAM) est « d'organiser, susciter, encourager et soutenir les initiatives scientifiques ou autres susceptibles d'améliorer la promotion de l'allaitement maternel, dans le respect du choix libre et éclairé de la mère »¹. Dans cette perspective, il s'est penché tout naturellement sur la formation donnée dans les établissements d'enseignement aux professionnels amenés à informer, conseiller et accompagner les futurs et jeunes parents.

Améliorer les compétences en allaitement maternel de tous les professionnels permet d'augmenter le taux et la durée de l'allaitement. Voici un bref aperçu de très nombreux bénéfices de l'allaitement maternel :

- ✓ pour la santé des enfants à court, moyen et long terme : une diminution de la morbidité infantile surtout dans les groupes socialement défavorisés, une diminution de la morbidité et la mortalité infantile chez les bébés prématurés, une réduction de la fréquence et de la longueur des séjours hospitaliers pour les enfants malades et prématurés, une diminution de la prévalence de l'obésité, une diminution du risque de l'hypercholestérolémie, une diminution du risque de diabète de type 1, une diminution du risque de diabète de type 2 chez l'adulte, une diminution du risque de l'hypertension artérielle ultérieure ...
- ✓ pour la santé des mères : une diminution de la fréquence des cancers du sein et de l'ovaire avant la ménopause, une diminution du risque d'ostéoporose après la ménopause, une diminution de l'absentéisme parental au travail
- ✓ pour la société : une diminution du coût des soins de santé occasionné par le non-allaitement, une diminution de la charge environnementale occasionnée par la production, la transformation, le transport et l'élimination des déchets occasionnés par l'alimentation artificielle

Bien que le taux d'allaitement au démarrage soit en Belgique plutôt élevé, la durée de l'allaitement reste relativement courte et n'atteint pas les recommandations de l'OMS². Des professionnels mieux formés permettraient aux mères de prévenir et surmonter les problèmes d'allaitement et dès lors d'allaiter aussi longtemps qu'elles le souhaitent.

Dans leur pratique, les professionnels doivent pouvoir s'appuyer sur des connaissances de base solides fondées sur des évidences scientifiques données lors de leur formation afin que tous aient un discours cohérent lors de leurs contacts avec des mères allaitantes. C'est donc par une meilleure formation de tous ces professionnels que les mères seront aidées pour mener à bien leur projet d'allaitement. Il est également primordial que tous les professionnels apprennent à communiquer de façon efficace et respectueuse des parents.

¹ Loi du 29 avril 1999

² L'Organisation Mondiale de la Santé recommande que les nouveau-nés soient exclusivement allaités jusqu'à l'âge de six mois avec poursuite de l'allaitement comme élément important du régime alimentaire de l'enfant jusqu'à au moins l'âge de deux ans.

II. Public-cible de l'avis : ministères et établissements d'enseignement susceptibles de coopérer en matière de protection, promotion et soutien de l'allaitement maternel :

a. les ministères :

- au niveau fédéral :

- Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- Service public fédéral Sécurité sociale

- au niveau des pouvoirs publics flamands :

- Département de l'Enseignement (OND)
- Département du Bien-être, de la Santé et de la Culture (WVC)

- au niveau des pouvoirs publics wallons

- au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale

- au niveau de la Communauté germanophone

b. les établissements d'enseignement :

- Écoles d'enseignement secondaire

- Hautes écoles

- Universités

III. Ont collaboré à la rédaction de ce document :

Mme L. Schaner, Dr M. Dickstein, Mme K. Theetaert, Mme G. Van Kogelenberg, Mme E. Flies, Mme L. Brouwers, Mme A. Niset, Dr G. Heintz, Mme I. Depreter, Mme L. Vankelst, Mme M. Quisquater, Dr N. Mélice, Mme L. Doughan et M. D. Gobbers.

IV. INTRODUCTION

1. Raison d'être de l'avis

Le présent document a été rédigé par le Comité fédéral de l'allaitement maternel (CFAM) en vue de rendre un avis sur lequel les décideurs politiques, les écoles et universités pourront se baser pour intégrer et/ou optimiser l'accompagnement en matière d'allaitement maternel dans la formation de base des intervenants professionnels.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'allaiter de manière exclusive pendant les six premiers mois de la vie de l'enfant, et d'ensuite continuer à donner le sein avec une alimentation complémentaire saine jusqu'à l'âge de deux ans et plus.

En renforçant les connaissances et compétences des intervenants professionnels, nous voulons commencer par améliorer l'allaitement maternel et prévenir son recul rapide après la sortie de l'hôpital.

Afin que tous les prestataires responsables des soins et conseils aux jeunes et futurs parents puissent transmettre de manière efficace et correcte leurs connaissances et compétences en matière d'allaitement maternel, ils doivent avoir suivi une formation de base solide et scientifiquement fondée dans le domaine de l'accompagnement de l'allaitement maternel.

Avant d'être influencés par la commercialisation des produits de substitution du lait maternel, les intervenants professionnels devraient avoir suivi une formation professionnelle de qualité sur les connaissances et compétences en matière d'allaitement maternel.

À l'heure actuelle, les hôpitaux qui souhaitent obtenir le certificat IHAB doivent lourdement investir au niveau financier pour enseigner à leur personnelles connaissances et compétences en matière d'assistance à l'allaitement.

Proposer une formation de qualité en matière d'allaitement maternel dans le cadre de la formation de base de tous les intervenants professionnels impliqués dans les soins à la mère et à l'enfant, représenterait une économie importante pour l'ensemble des établissements, en milieu tant hospitalier qu'extra-hospitalier.

Contenu de l'avis

Le présent avis contient une série de suggestions relatives à l'enseignement des connaissances et compétences en matière d'allaitement dans le cadre de la formation de base des groupes professionnels impliqués dans les soins à la mère et à l'enfant.

L'avis propose de mettre en œuvre le nombre d'heures, le contenu et les compétences dont chaque prestataire de soins a besoin pour garantir les meilleurs soins possibles à la mère et à l'enfant.

2. Quels groupes professionnels ?

⇒ Groupes professionnels actifs aux endroits suivants :

- Lieux visités par des femmes enceintes
- Lieux visités par des mères allaitantes
- Lieux d'informations aux femmes enceintes et mères allaitantes
- ...

P. ex. :

- Consultations ONE/Kind&Gezin
- Consultations privées en gynécologie

- Sages-femmes : consultations privées et visites à domicile
- Pédiatres : consultations privées et à l'hôpital
- Hospitalisation en pédiatrie, chirurgie, urgences
- Médecins généralistes : consultations privées et visites à domicile
- Lieux d'accueil pour bébés et enfants en bas âge.
- ...

⇒ Les groupes professionnels suivants ont été repris dans l'avis :

- Pharmaciens
- Dentistes
- Kinésithérapeutes
- Psychologues
- Diététiciens
- Praticiens de l'art infirmier
- Soignants
- Puéricultrices
- Assistants sociaux
- Infirmiers sociaux
- Éducateurs
- Logopèdes
- Infirmiers en pédiatrie
- Médecins en général
- Pédiatres
- Néonatalogues
- Gynécologues / Obstétriciens
- Anesthésistes
- Médecins généralistes
- Sages-femmes
- Experts en lactation
- Formateurs « cours d'assistance à l'allaitement maternel ».

3. Comment l'avis a-t-il été élaboré ?

Lorsqu'a été créé le Comité fédéral de l'Allaitement maternel (CFAM) en 1999, ce comité s'était vu confier différentes tâches telles que rendre des avis, évaluer la manière dont l'allaitement maternel est soutenu dans les maternités et ailleurs, organiser l'Initiative Hôpital ami des bébés (IHAB), rassembler des statistiques, encourager et organiser la recherche scientifique ou encore négocier avec les instances législatives et exécutives.

C'est au Comité fédéral de l'allaitement maternel qu'est née l'Initiative Hôpital Ami des Bébé en Belgique. Depuis, 23 hôpitaux belges ont pu prétendre à la dénomination Ami des Bébé.

Étant donné que les soins optimaux administrés à la mère et à l'enfant et, partant, l'accompagnement de l'allaitement maternel, ne peuvent pas prendre fin à la sortie de l'hôpital, l'IAB (Initiative Ami des Bébé) a vu le jour sous l'impulsion du CFAM.

À l'occasion de la Table ronde IAB du 5 octobre 2010, fruit de la collaboration du CFAM et du Plan national Nutrition Santé (PNNS), il fut décidé d'axer l'IAB sur 4 domaines extra-hospitaliers.

1. Établissements de soins de santé en dehors des hôpitaux
2. Établissements pour l'accueil et l'appui d'enfants de 0 à 3 ans
3. Établissements pour la formation de base et la formation permanente continuée pour les soins de santé
4. Environnement de travail et lieux publics.

Les participants à la Table ronde ont conclu que la formation à l'allaitement des soignants professionnels dans le domaine de la santé publique laissait à désirer. Il en résulte que les (futurs) mamans et leurs bébés ne bénéficient pas des soins auxquels ils peuvent prétendre et que les hôpitaux voulant obtenir le certificat « Initiative Hôpital Ami des Bébé » doivent consentir des dépenses pour former leur personnel. Étant donné qu'il devient urgent que la formation de tous les intervenants associés aux soins administrés à la mère et à l'enfant comprenne des bases en matière d'allaitement, priorité a été donnée aux établissements pour la formation de base et la formation permanente continuée pour les soins de santé.

V. Tour d'horizon de la situation actuelle

Par le biais d'enquêtes envoyées à différentes écoles moyennes, à des écoles supérieures ainsi qu'à des universités, et en interrogeant des soignants professionnels, nous avons tenté de faire l'état des lieux de la situation actuelle en ce qui concerne la formation de base à l'allaitement chez les médecins, les sages-femmes, les diététiciens, les kinésithérapeutes, les puéricultrices, les pharmaciens...

Résultats des enquêtes :

Médecins : hormis quelques exceptions, ils sont peu formés à l'allaitement. Le nombre d'heures consacrées à la formation à l'allaitement varie d'une université à l'autre.

Sages-femmes : la formation de sage-femme diffère en fonction de la région linguistique. Les formations à l'allaitement données dans le cadre de la formation de sage-femme varient fortement d'une haute école à l'autre.

Praticiens infirmiers : le cursus en art infirmier permet d'aborder la question de l'allaitement, aussi bien dans l'enseignement clinique que théorique. Or, dans la pratique, on observe que même les infirmiers pédiatriques ne reçoivent pas plus d'1 à 2 heures de formation à l'allaitement.

Puéricultrices : après renseignements pris auprès de plusieurs écoles secondaires flamandes proposant une formation en puériculture, il s'avère difficile de trouver une certaine uniformité au niveau de la formation à l'allaitement.

Les écoles dépendent de différents réseaux et proposent différents programmes scolaires. Ces programmes offrent par ailleurs aux enseignants une grande liberté, de sorte que le contenu des cours et le nombre d'heures sont très différents. La plupart du temps, le thème de l'allaitement est évoqué dans un cours sur l'alimentation ou les soins, pour un total de 2 à 4 heures.

Kinésithérapeutes, pharmaciens : sont peu formés à l'allaitement dans leur formation de base.

Diététiciens : le nombre d'heures de formation à l'allaitement dépend beaucoup de l'école et de l'intérêt que porte l'enseignant pour le sujet.

Conclusion des enquêtes :

Une formation de base pour tous les travailleurs de la santé en contact avec des mères qui allaitent ou avec des enfants allaités est nécessaire en vue d'apporter un soutien adéquat à l'allaitement maternel.

Les formations actuelles ne satisfont pas aux connaissances requises et présentent souvent d'importantes lacunes.

La plupart des intervenants professionnels, dans le cadre de leur formation de base, ne reçoivent pas les informations suffisantes qui leur permettraient d'accompagner les (futurs) mères dans leur choix d'allaiter leur enfant et de continuer à le faire aussi longtemps qu'elles le désirent.

VI. Avis relatif à la durée, aux connaissances, aux compétences et au contenu de la formation à l'allaitement dans la formation de base des travailleurs de la santé.

Comment utiliser l'avis ?

L'avis consiste en une proposition détaillée visant à adapter, pour chaque groupe professionnel, les formations à l'allaitement maternel en ce qui concerne les heures, le contenu et les compétences, à intégrer dans leur formation de base.

Il y a trois tableaux :

1. Vue d'ensemble des éléments suivants :
 - a. groupes professionnels 1 à 22
 - b. connaissances et récapitulatif des compétences à assimiler par groupe
 - c. contenu de la formation
 - d. code de référence A à Z
2. Connaissances et compétences à assimiler : dénommées de A à Z
3. Tableau récapitulatif des groupes professionnels : dénommés de 1 à 22

Tableau 1 : de la p. 7 à la p. 14

Tableau 2 : p. 17

Tableau 3 : p. 18

VII. Quel est le résultat escompté ?

Tout intervenant professionnel ayant suivi une formation suffisante pour accompagner de manière optimale les femmes enceintes, les mères qui viennent d'accoucher et leurs enfants, contribue à améliorer

- ✓ la santé de l'enfant
- ✓ la santé de la mère
- ✓ le bien-être psychosocial de la famille
- ✓ les économies

C'est toute la société qui en profitera.

Pour aboutir à ce résultat, le CFAM a besoin du soutien de l'ensemble des organes publics et responsables de formation qui influent sur la formation des professionnels précités.

Le CFAM invite les ministères et établissements d'enseignement concernés à implémenter le contenu du présent document dans leurs programmes de formation spécifiques.

La présidente du CFAM,

Katrien Theetaert

VIII. Références :

En français :

- *Allaitement maternel, Guide à l'usage des professionnels de la santé*, une initiative du Centre d'Education du Patient, imprimé par l'ONE, 3ième édition, 2009.
La brochure peut être téléchargée sur le site de l' [ONE](#).
- Mazurier Evelyne, Christol Martine, *Allaitement maternel, Précis de pratique clinique*, ouvrage collectif, Sauramps Medical, 2010.

En anglais :

- Wellstart est une organisation américaine, dont le but est de développer les connaissances, les compétences et les aptitudes des professionnels de la santé en ce qui concerne l'allaitement maternel. Cette organisation vient de mettre à jour des modules de formation pour tous les professionnels de la santé (pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, médecins, etc.) afin de leur permettre d'acquérir des notions de base en allaitement maternel.

The 4th Edition of Wellstart's Lactation Management Self-Study Modules, Level 1, 2013, peut être téléchargé à ce lien :

<http://www.wellstart.org/Self-Study-Module.pdf>

- L'OMS a publié une brochure contenant les notions de base d'une formation pour professionnels de la santé : *Infant and young child feeding: Model Chapter for textbooks for medical students and allied health professionals*, World Health Organization

<http://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/9789241597494/en/index.html>

- L'American Academy of Pediatrics a développé un programme de formation sur l'allaitement maternel :

http://www2.aap.org/breastfeeding/curriculum/curriculum_developers.html